

Cas pratique
PROMOTION DU VELO
DANS LES ENTREPRISES
EN TANT QUE
VEHICULE DE SERVICE



03.08.2009

Aperçu



Dans certaines entreprises, l'utilisation du vélo pour les déplacements professionnels fait désormais partie intégrante du quotidien. (Source: Spitex Berne, Photo: martinbichsel.ch)

S'agissant des déplacements professionnels, la gestion de la mobilité des entreprises est généralement axée sur l'utilisation de la voiture et se limite à des mesures telles que le choix d'une flotte de véhicules respectueux de l'environnement et à faible consommation ou la participation à des cours Eco-Drive en vue d'adopter une conduite économique. Les incitations à utiliser le vélo en tant que véhicule de service sont jusqu'à présent peu répandues. On trouve néanmoins déjà des entreprises modèles qui utilisent le vélo pour leurs déplacements de service quotidiens, notamment chez les artisans, même dans des branches où il est fréquemment nécessaire de transporter du matériel. Avec l'essor qu'ont pris les vélos électriques, les entreprises ont une possibilité supplémentaire de mettre à la disposition de leurs collaborateurs un moyen de transport attrayant et confortable. Les raisons qui poussent les entreprises artisanales à utiliser le vélo pour les déplacements de service sont essentiellement pratiques et économiques alors que, pour les établissements publics, les préoccupations écologiques et l'exemple donné jouent un rôle important.

L'exemple des entreprises artisanales

L'entreprise ***Brauchli AG Lucerne, Menuiserie et constructions en bois***, située en plein centre de la ville de Lucerne et employant 45 collaborateurs, utilise depuis bientôt 20 ans des vélos d'entreprise. Le parc de véhicules se compose actuellement de dix véhicules de service nécessaires pour le transport du matériel ainsi que de 12 vélos de service simples, faciles à utiliser dans le trafic urbain. Afin d'éviter des retards dus aux embouteillages et à la recherche d'une place de stationnement, un « chauffeur » amène le matériel et les outils chez le client dans la voiture de livraison pendant que ses collègues se rendent sur place en vélo. Pour les collaborateurs, l'utilisation du vélo se fait de manière tout à fait naturelle, sans incitation particulière, tout simplement parce qu'en ville de Lucerne c'est sans conteste le moyen le plus rapide et le plus pratique pour se déplacer. Certains d'entre eux vont d'ailleurs travailler en vélo et utilisent alors également leur propre vélo pour leurs déplacements de service jusqu'aux chantiers. Pour l'entreprise, les avantages de ce type de mobilité à des fins professionnelles résident avant tout dans les économies de temps et de coûts, notamment aussi de frais de parking, qu'elles sont à même de réaliser. Par ailleurs, le vélo sur lequel figure le nom de l'entreprise constitue un très bon support publicitaire et a beaucoup de succès auprès de la population.

Dans des proportions plus restreintes, l'***entreprise de sanitaires Schmidt AG***, installée de longue date à Lucerne, utilise également depuis 10 ans une flotte de 20 voitures ateliers, complétée par cinq vélos classiques.

L'exemple de Spitex

Les collaborateurs de Spitex (Association d'aide et de soins à domicile) ont besoin d'un moyen de transport adéquat pour se rendre rapidement aux endroits, fort disséminés, où ils doivent assurer leurs services. En zone urbaine notamment, les voitures mises à disposition présentent le désavantage de leur faire perdre du temps dans les embouteillages ou à la recherche d'une place de stationnement. Aussi, ***Spitex*** utilise depuis longtemps également des vélos. Le précurseur en matière d'intégration du vélo dans le quotidien des activités professionnelles a été l'association Spitex de Bâle-Ville; elle a reçu pour cela, en 2000 déjà, le prix Vélo pour entreprises cyclophiles. Par le biais de différentes mesures d'encouragement, l'organisation Spitex cherche de plus en plus à imposer l'utilisation efficace du vélo pour les déplacements dans le cadre des services apportés à ses clients. Les différentes organisations locales de l'association Spitex font dans une large mesure cette démarche de manière autonome, en trouvant chacune les solutions à leurs problèmes de mobilité sans qu'il y ait de concept de mobilité uniformisé.

L'association ***Spitex de Berne*** (comptant 345 collaborateurs au service extérieur), qui utilise depuis plus de 15 ans des vélos au quotidien et en dispose actuellement de 60, a complété et modernisé son parc en faisant l'acquisition de vélos électriques. Une pèlerine, des paniers et des sacs pour le transport des bagages ainsi qu'un casque, dont le port est obligatoire, sont mis à disposition. En moyenne, un collaborateur du service des soins parcourt environ 10 kilomètres à vélo lors de sa tournée quotidienne. Les voitures ainsi que les « Flyers » -

vélos électriques qui connaissent un franc succès - doivent être réservés alors que les vélos sont disponibles en nombre suffisant. Lorsque les collaborateurs utilisent leur propre vélo à des fins professionnelles, ils reçoivent un forfait de CHF 2,60 par jour. Fin 2007, cette institution a fait réaliser une analyse de la mobilité sur la base de laquelle d'autres mesures visant à promouvoir le vélo ont été mises en œuvre. Outre l'acquisition de « Flyers » supplémentaires, ces mesures consistent à fournir des plans cyclistes de la ville, à proposer des cours de vélo, à mettre à disposition des places de stationnement couvertes pour les vélos et à assurer des contrôles réguliers des vélos. Par ces mesures, l'employeur montre à ses collaborateurs l'importance qu'il attache à l'utilisation du vélo. Parallèlement, l'utilisation du vélo de service est devenue la norme pour la plupart des collaborateurs. Tous les vélos portent le logo de Spitex, ce qui contribue à faire connaître l'institution et à renforcer son image. La *FSASD*, section *genevoise de Spitex* comptant 1900 collaborateurs, a reçu le Prix Vélo 2009 parce, selon le jury, elle « mérite d'être érigée en entreprise exemplaire en matière de cyclophilie ». Outre les possibilités adaptées aux besoins en matière de mobilité qui sont offertes pour les déplacements de service, la gestion de la mobilité comprend également des mesures individuelles pour les collaborateurs, l'information du public et des mesures relatives aux infrastructures cantonales. Les vélos peuvent aussi être pris au domicile et utilisés pour les trajets domicile-travail.

L'exemple de l'administration publique

Depuis le printemps 2005, l'*administration de la ville de Zurich* met à disposition des vélos de service particuliers dans toute la ville afin d'offrir à ses collaborateurs une infrastructure attrayante et surtout facile d'utilisation, avec toutes les prestations qui l'accompagnent. Le retour d'expérience positif après une enquête effectuée auprès des utilisateurs suite à l'introduction de ces vélos a par ailleurs été confirmé par l'explosion de la demande pour les vélos de service constatée dans tous les bâtiments des quelque 80 sites de l'administration: après avoir été utilisés pour parcourir environ 20 000 kilomètres au cours de la première année, les vélos ont roulé en 2008 sur une distance de 71 000 kilomètres. Malgré cet engouement manifeste, la ville n'est pas restée inactive; elle prévoit notamment, parmi d'autres actions, une nouvelle enquête auprès des utilisateurs, destinée à mettre en évidence les potentiels d'optimisation, ainsi qu'une action « casques de vélo » en coopération avec la SUVA, afin de proposer à tous les utilisateurs de vélos de service des casques à prix modique.

L'administration a confié à des spécialistes externes aussi bien l'acquisition que l'entretien des vélos. Elle a mandaté un marchand de cycles spécialisé dans la vente aux entreprises afin qu'il fournisse un modèle spécial aux couleurs de la ville et demandant peu d'entretien. Les bénéficiaires de la mesure d'insertion professionnelle « Züri rollt » (Zurich roule) assurent le contrôle des vélos à intervalles réguliers, de même que les réparations, afin que les vélos soient toujours en bon état de marche; ils peuvent également intervenir rapidement en cas de besoin.

En ville de Zurich, les vélos de service font partie intégrante de la gestion de la mobilité et leur acquisition, ainsi que la mise à disposition de places de stationnement, en tant que mesure visant à motiver la population et à

promouvoir l'image de la ville, est solidement ancrée dans la gestion de la mobilité de la ville de Zurich. C'est pourquoi les informations destinées aux utilisateurs sont aussi accessibles au public sur le site Internet de la ville. La flotte de vélos de service ne passe désormais pas inaperçue dans le paysage de la ville de Zurich.

En ville, mais aussi à la campagne

L'exemple de la *commune de Trubschachen* montre que le concept des vélos de service peut également être mis en place dans des communes rurales. Dans le cadre du programme de mobilité « emmental bewegt » (l'Emmental bouge), on a fourni à tous les conseillers communaux des vélos électriques, les employés communaux pouvant en outre utiliser un pool de ces vélos. Ceux qui ont été conseillers communaux pendant huit ans peuvent garder leur « Flyer ». Par ailleurs, la location d'un pool de ces « Flyers » a été mise en place pour les habitants tout comme pour les visiteurs, qui peuvent ainsi en profiter pour des excursions touristiques.

Description



Les vélos occupent une place privilégiée au sein des véhicules de la flotte, même dans les entreprises où le transport de matériel est nécessaire. (Source Brauchli AG, Lucerne, entreprise de menuiserie et de constructions en bois)

Contexte

Les déplacements de service et les activités professionnelles ne représentent qu'environ 3 % des trajets quotidiens, soit une faible proportion du volume de trafic de personnes, mais néanmoins presque 9 % de la distance journalière moyenne parcourue par personne. Aujourd'hui, le vélo n'est utilisé que pour 2,7 % des trajets effectués dans le cadre des déplacements professionnels, le temps de parcours et le transport des bagages étant souvent les critères sur lequel se fonde le choix de la voiture en tant que moyen de transport. Pourtant, 33 % des distances parcourues dans le cadre des déplacements professionnels sont inférieures à 5 km, voire 43 % pour les trajets effectués en ville, soit une distance qui pourrait être parcourue rapidement, de manière optimale et efficace en vélo (données du microrecensement de 2005). Aussi, le vélo dispose encore d'un potentiel important en tant que moyen de transport pour les déplacements de service.

Offre

Avant d'introduire les vélos de service pour les déplacements professionnels dans une entreprise, il y a lieu de prendre en considération certains éléments afin que les collaborateurs trouvent cette offre attrayante et qu'ils en fassent volontiers plein usage.

- Equipement: les vélos de service doivent être attrayants et robustes, avec des vitesses simples, un éclairage fiable (idéalement un éclairage qui s'enclenche automatiquement lorsqu'il fait nuit), un tendeur rapide pour régler la position de la selle et du guidon et une béquille stable. Selon la topographie ou le type de trajets à effectuer, on peut également mettre à disposition des vélos électriques (en complément). Les vélos doivent exiger peu d'entretien. Ils peuvent être munis d'un panneau publicitaire ou peints d'une couleur particulière. Les accessoires devant être mis à disposition sont notamment des casques, des pèlerines et des équipements pour le transport de bagages ou de matériel, tels de que des paniers ou des sacoches.
- Conditions d'utilisation: la gestion est relativement simple lorsqu'il n'est pas nécessaire de réserver les vélos ou si la réservation peut se faire facilement, p. ex. sur l'Intranet. Les vélos sont cadenassés pour éviter les vols et parkés sur une installation de stationnement simple et pratique à utiliser, accessible à l'aide d'une clé. Tous les collaborateurs doivent avoir accès aux informations détaillées et actualisées concernant l'offre et l'utilisation des vélos de service, éventuellement par le biais de l'Intranet.
- Entretien: des contrôles réguliers garantissent le bon état de marche. Un service de dépannage et un numéro d'appel d'urgence apposé sur le vélo assurent une utilisation sans soucis.

Expériences

Les expériences faites par les institutions publiques et les entreprises mentionnées ci-dessus, qui offrent la possibilité d'utiliser des vélos en tant que véhicule de service, sont extrêmement positives. Lorsqu'ils disposent d'une offre attrayante et facile d'utilisation, les collaborateurs sont en général aisément convaincus et prêts à jouer le jeu. Au vu du grand succès de cette action, la ville de Zurich semble avoir rempli ses objectifs: elle a en effet réussi à convaincre des employés de la ville qui étaient jusque là plutôt sceptiques, des avantages présentés par les vélos de service. En faisant faire aux collaborateurs l'expérience de ces avantages, on les incite aussi à utiliser le vélo plutôt que la voiture pour venir travailler ou dans le cadre de leurs loisirs. La ville avait commencé par mettre à disposition 40 vélos de service; l'offre s'est entre-temps étendue à 170.

Les mesures d'encouragement mises en œuvre dans les entreprises recèlent un potentiel important en ce qui concerne la réduction du trafic motorisé, ceci plus particulièrement dans les villes, mais aussi dans les

communes rurales. Les administrations et institutions publiques qui montrent le bon exemple avec leurs vélos de service assurent également la promotion de la mobilité durable auprès du public. Le projet « Schache-Flyer » réalisé dans Emmental, quasiment autofinancé selon les dires de la commune de Trubschachen, a en outre pu être commercialisé à des fins touristiques et a été primé par l'Association suisse de la promotion et du management économique. Outre sa compatibilité avec l'environnement et la ville, l'utilisation du vélo pour les déplacements de service est économiquement profitable à l'entreprise et contribue à promouvoir la santé et le bien-être des collaborateurs.

Profil

Moyens de transport

- mobilité piétonne
- ✓ mobilité cycliste
- ✓ mobilité combinée
- transports publics
- transports individuels motorisés
- ✓ transports de marchandises

Motifs de déplacements

- déplacements domicile-travail
- déplacements pour les achats
- déplacements pour les loisirs
- ✓ déplacements professionnels
- ✓ déplacements pour rendre service
- déplacements domicile-école

Domaines d'action

- prestation de service
- ✓ marketing
- ✓ management de la mobilité
- planification du trafic et du territoire
- ✓ véhicules et équipements

Importance de la commune

- ✓ < 5'000 habitants
- ✓ 5'000 – 10'000 habitants
- ✓ 10'000 – 20'000 habitants
- ✓ > 20'000 habitants

Type de commune adapté au projet

- ✓ ville / agglomération
- ✓ commune résidentielle située à l'extérieur d'une agglomération
- ✓ commune à forte densité d'emploi
- ✓ commune rurale
- commune touristique

Durée de mise en œuvre du projet

- ✓ 6 mois
- 1 an
- 2 ans
- 5 ans

Coût d'investissement

- ✓ faible (< Fr. 10'000.-)
- ✓ moyen (Fr. 10'000.- – Fr. 50'000.-)
- élevé (> Fr. 50'000.-)

Frais d'exploitation annuels

- ✓ faibles (< Fr. 5'000.-)
- moyens (Fr. 5'000.- – Fr. 20'000.-)
- élevés (> Fr. 20'000.-)

Remarques

Les coûts dépendent de la taille de l'entreprise (nombre de collaborateurs) et, par conséquent, du nombre de vélos nécessaires. Par ailleurs, les coûts seront beaucoup plus importants en cas d'acquisition de vélos électriques (prix: CHF 3'000.- à 4'000.- pièce).

Effets

Environnement et énergie

L'utilisation de vélos pour les déplacements de service est une alternative aux déplacements en voiture, notamment sur des parcours relativement courts et fréquents en ville. Elle permet d'économiser de l'énergie, réduit les encombrements liés au trafic motorisé et contribue à réduire la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

Cette mesure a aussi des répercussions sur le comportement privé en matière de mobilité: certains collaborateurs ayant pris l'habitude de se déplacer à vélo et s'étant rendus compte de ses avantages, ils auront aussi tendance à utiliser plus souvent le vélo à d'autres occasions.

Société

L'exercice quotidien lors des déplacements à vélo (même assisté d'un moteur dans le cas de vélos électriques) a des effets positifs sur la santé et améliore la performance. Le sport est ainsi déjà intégré dans la vie quotidienne. Une fois arrivés à destination, les collaborateurs de Spitex Berne ont donc plus de temps et d'énergie à consacrer aux soins prodigués à leurs clients et ne perdent plus un temps précieux en voiture dans les embouteillages ou à la recherche d'une place de stationnement. Un autre aspect non négligeable est l'effet « d'exemple » et la crédibilité que projettent notamment les employés des services de santé ou des administrations publiques lorsqu'ils utilisent le vélo, moyen de locomotion respectueux de l'environnement, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Economie

Pour les entreprises ainsi que pour les organisations à but non lucratif qui choisissent de promouvoir l'utilisation de vélos de service, la gestion des déplacements des collaborateurs est plus efficace et moins coûteuse que l'entretien d'une flotte de véhicules motorisés. Le vélo permet d'arriver rapidement à destination sans perdre de temps dans les embouteillages ou à la recherche d'une place de stationnement, ce qui augmente la fiabilité vis-à-vis du client. Les coûts liés aux places de stationnement de l'entreprise peuvent, le cas échéant, également être abaissés. Sur le plus long terme, les entreprises auront en outre des collaborateurs en meilleure santé. Toutes les entreprises citées en exemple utilisent les vélos de service comme support publicitaire, ce qui présente aussi des avantages supplémentaires en termes de notoriété et de promotion de l'image.

D'un point de vue économique, les offres de prestations liées aux vélos de service dans les entreprises constituent une niche intéressante et porteuse pour des entreprises spécialisées qui fournissent des vélos ainsi que les produits annexes. De tels services globaux facilitent par ailleurs grandement la tâche des entreprises qui souhaitent se lancer dans l'acquisition de vélos de service.

Outils

Démarche

Généralement, la décision concernant l'acquisition de vélos d'entreprise est prise par la direction, mais l'initiative peut aussi venir des collaborateurs qui sont à même d'apprécier le besoin et les possibilités offertes par ce mode de transport dans le cadre de leur activité quotidienne.

Le conseil et l'équipement et, par la suite aussi, l'entretien et les réparations, sont du ressort de marchands de cycles établis dans la commune ainsi que de sociétés spécialisées qui offrent des vélos d'entreprise adaptés aux besoins et nécessitant peu d'entretien, parfois à des prix avantageux en vente directe.

Si les collaborateurs utilisent déjà leur propre vélo, une mesure appropriée pourrait être d'introduire (en tant que mesure alternative ou en complément) un forfait vélo à titre de contribution aux frais, afin de promouvoir encore davantage l'utilisation du vélo dans le cadre de l'entreprise. Il y a lieu d'examiner en outre la mise à disposition d'accessoires utiles.

1. Analyse de l'existant :

Examen de la situation actuelle en ce qui concerne les déplacements de service; vue d'ensemble de l'utilisation des véhicules et des besoins ainsi que des coûts; détermination du potentiel des trajets en vélo pour les déplacements professionnels; détermination de l'endroit où les vélos seront stationnés et des aménagements nécessaires; examen d'une variante avec des vélos électriques; participation des collaborateurs à la réflexion

2. Choix du modèle de promotion :

Discussion(s) d'information et négociations entre l'employeur et le marchand de cycles, examen comparatif de l'attribution de forfaits vélo et de l'acquisition de vélos

3. Introduction :

Mise en œuvre de la mesure, information des collaborateurs, réduction/optimisation de la flotte de véhicules motorisés de l'entreprise

4. Contrôle des résultats/bilan des coûts

Financement

Les économies réalisées sur la flotte de véhicules à moteur de l'entreprise (acquisition de véhicules, entretien, coûts d'utilisation) couvrent largement les coûts d'acquisition des vélos.

On peut en outre imaginer un sponsoring par le biais de panneaux publicitaires apposés sur les vélos.

Une publicité destinée à mieux faire connaître ses propres services et à promouvoir son image devrait toutefois être plus profitable à l'entreprise.

Marketing

L'utilisation du vélo pour les déplacements de service trouve généralement un écho très positif auprès des collaborateurs. Si son utilisation est confortable et organisée de manière simple et attrayante, avec qui plus est une participation financière à la clé, s'il s'agit d'un vélo électrique, le vélo gagne rapidement en popularité en tant que moyen de transport. Lors de son introduction, ou même préalablement dans le cadre d'une décision concertée, une bonne communication et une information des collaborateurs sur les nouveautés s'avèrent indispensables. La mise à disposition de vélos (et de casques) peut au besoin s'accompagner de mesures complémentaires, telles que des cours de vélo pour les personnes qui n'ont pas l'habitude de rouler à vélo, des contrôles des vélos à intervalles réguliers ou des journées d'action vélo et la mise à disposition de matériel d'information (cartes cyclistes).

Informations complémentaires

Pour en savoir plus:

- Offres pour des vélos d'entreprise:
 - o www.simpel.net/firmenkunden (en allemand)
 - o www.schnellvelos.ch/spezialvelos.html#firmen (en allemand)
 - o www.smoby.ch/smoby/firmen.htm (en allemand)
- Administration de la ville de Zurich (en allemand):
www.stadt-zuerich.ch/content/ted/de/index/taz/mobilitaet/fuss- und_veloverkehr/Dienstvelos.html
- Prix Vélo pour entreprises cyclophiles: www.prixvelo.ch
- Rapport du jury Prix Vélo 2009: www.pro-velo.ch/prixvelo/pdf/Rapport_du_jury_2009.pdf
- Boîte à outils pour la promotion du vélo dans les entreprises:
www.pro-velo.ch/velofoerderung/pdf/Flyer_Toolbox_f_08.pdf

- Programme « emmental bewegt » (l'Emmental bouge) comprenant la promotion des vélos électriques (conseil communal de Trubschachen):
www.emmental-bewegt.ch/xml_1/internet/de/application/d3/f6.cfm (en allemand)
- Location de « Flyers » à Trubschachen:
www.trubschachen.ch/tourismus/flyervermietung.html (en allemand)

Adresses de contact et fournisseurs:

Ville de Zurich
Service des ponts et chaussées (Tiefbauamt)
Mobilité + Planification (Mobilität + Planung)
Werdmühleplatz 3, Case postale
8021 Zurich
stefan.groetzinger@zuerich.ch
Tél: 044 412 27 22

Spitex Berne
Könizstrasse 60
Case postale 450
3000 Berne 5
Katharina.Bieri@spitex-bern.ch
Tél: 031 388 50 50

Brauchli AG
Mühlemattstrasse 2
6004 Lucerne
p.b@brauchli-holzbau.ch
Tél: 041 249 80 49

Pro Velo Suisse
Promotion du vélo dans les entreprises
Bollwerk 35
Case postale 6711
3001 Berne
info@prixvelo.ch
Tél: 031 318 54 11

Demandez conseil auprès des représentants de Mobilservice PRATIQUE de votre canton:

<http://www.mobilservice.ch/mobilservice/dossiers/mobilite/conseils-pratiques.html>

Responsable de l'élaboration de ce cas pratique:

Planungsbüro Jud
Gladbachstrasse 33
8006 Zurich
schneider@jud-ag.ch
Tél: 044 262 11 44